



Fissure maison du à un arbre

Par clochette42

bonjour, ma maison présente depuis 3 ans, avec les gros épisodes de sécheresse estivale, des fissures sur le crépi qui se situent uniquement dans un coin de la maison, à gauche du coin (fissure horizontale à 50cm du sol sur 3 mètres côté nord et à droite du coin même fissure sur 1 mètre jusqu'à la 1ère fenêtre), avec en plus une fissure en escalier sous la fenêtre. Apparemment le sol s'est affaissé à cet endroit. En cause le chêne de notre voisin qui est planté à 50 cm de notre clôture mitoyenne et qui se trouve à moins de 10 mètres de notre maison. Ce chêne était existant quand nous avons fait construire l'un et l'autre il y a 13 ans, il a plus de 30 ans et notre voisin a souhaité le garder. Il mesure environ 15 mètres et pour que nos fondations ne craignent rien il faudrait qu'il soit à une distance de sa hauteur complète de la maison. Car l'été quand il fait très sec ses racines viennent chercher l'humidité sous notre maison et pompent le sol. Le chêne fait parti des variétés d'arbres les plus dangereuses pour les fondations d'une maison on s'est renseigné. Nous voulons faire réparer nos fissures et consolider nos fondations, mais si l'arbre est toujours là on aura le même problème dans quelques années. Avons-nous le droit de demander à notre voisin de faire couper son arbre et de lui réclamer des dommages et intérêts pour nos travaux puisque c'est son arbre qui est responsable de ces dommages. Merci de me répondre.